



TRÉON

**Informations
Municipales**



*Le Père Noël a déposé sa
boîte aux lettres au sein
de la mairie.*

*Petits et grands peuvent
dès maintenant venir y
déposer les lettres.*

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire, l'école maternelle de Tréon a absolument besoin de recenser les enfants qui rentrent en classe de petite section en septembre 2017.

Les enfants concernés sont ceux nés en 2014.

Merci de prendre contact avec la mairie aux coordonnées suivantes

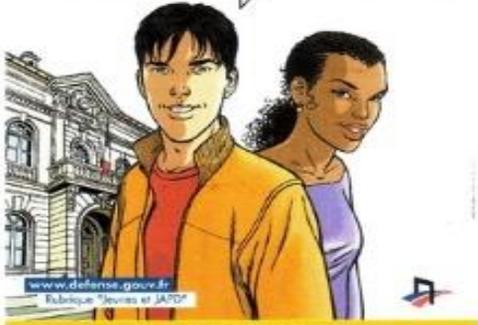
téléphone : 02 37 82 62 68

courriel : mairiedetreon@wanadoo.fr





J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



www.defense.gouv.fr
Rubrique "Jeunes et JAPD"

SGA

LE RECENSEMENT MILITAIRE

donne des **DROITS**

QUI ?

Garçons et filles de nationalité française

OÙ ?

À la mairie de ton domicile

QUAND ?

Dès 16 ans

AVEC QUOI ?

Votre carte d'identité

Le livret de famille

Un justificatif de domicile

POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL - 7 MAI 2017



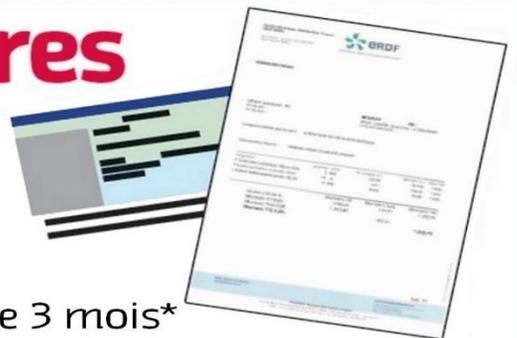
Avant le 31 décembre,
inscrivez-vous
sur les listes électorales !

2 pièces nécessaires

• **Votre pièce d'identité :**
passeport ou carte d'identité.

• **Votre justificatif de domicile :**
quittance de loyer, facture d'électricité,
facture de téléphone, datant de moins de 3 mois*

* Si vous vivez chez un parent, vous devez fournir une attestation du parent (sur papier libre) certifiant que vous habitez chez lui et un justificatif de domicile du parent.



Info gendarmerie

Protéger et renforcer les points d'accès (porte d'entrée, fenêtres et autres issues) ;
Dissimuler les biens attrayants (argent liquide, bijoux, matériels informatiques, téléphones portables,...).

Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée.

Ne pas cacher ses clés sous le paillason, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur ;

Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus ;

Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres, dates d'absence sur le répondeur téléphonique,...) ;

Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers etc...) ;

S'équiper d'une alarme afin de détecter le plus tôt possible une intrusion ;

Notez les numéros de série des objets comme l'outillage, ils permettront peut être aux forces de l'ordre de vous les restituer.

Conserver les factures, prenez en photos les biens les plus précieux.

Ayez le réflexe 17 pour signaler les véhicules et/ou individus pouvant faire du repérage.

Donner des éléments précis d'identification (**type, marque, couleur et immatriculation des véhicules, tenue vestimentaire des personnes**) ;

En cas de cambriolage, ne toucher à rien et aviser rapidement la gendarmerie.

**Vous êtes victime ou témoin
d'un cambriolage :**

APPELEZ LE 17 OU LE **112**

Votre appel peut être déterminant
pour interpellier les cambrioleurs



OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :

SFR : 10 23

ORANGE : 0 800 100 740

BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700